

## "Franz Singer: Paris-Sarrebruck-Bonn" dans CVP-Rundschau (1er avril 1950)

**Légende:** Le 1er avril 1950, Franz Singer, ministre sarrois de l'Économie, publie dans le périodique CVP-Rundschau, organe de presse du Parti populaire chrétien sarrois, un article dans lequel il analyse les enjeux des conventions franco-sarroises du 3 mars 1950.

**Source:** CVP-Rundschau : Mitteilungsblatt der Christlichen Volkspartei des Saarlandes. 01.04.1950, Nr. 4; 3. Jg. Saarbrücken: Christliche Volkspartei des Saarlandes. "Paris-Saarbrücken-Bonn", auteur:Singer, Franz , p. 1-2.

**Copyright:** (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/franz\\_singer\\_paris\\_sarrebruck\\_bonn\\_dans\\_cvp\\_rundschau\\_1er\\_avril\\_1950-fr-bbad70df-128a-4bb4-8f00-f7510bae156b.html](http://www.cvce.eu/obj/franz_singer_paris_sarrebruck_bonn_dans_cvp_rundschau_1er_avril_1950-fr-bbad70df-128a-4bb4-8f00-f7510bae156b.html)



**Date de dernière mise à jour:** 05/07/2016

## Paris, Sarrebruck, Bonn et les conventions franco-sarroises

par M. le Ministre Franz Singer

Chacun connaît désormais les conventions signées à Paris. Il semble d'autant plus utile de commenter et d'expliquer ce que ces conventions signifient pour nous et quelles seront leurs conséquences. Je commencerai par quelques remarques préliminaires.

Tous les problèmes abordés par ces conventions faisaient depuis longtemps l'objet de discussions plus ou moins publiques et nécessitaient de plus en plus des règlements décisifs et des précisions contraignantes. Il s'agissait de définir des concepts clairs, des domaines d'activités bien délimités et des conditions importantes pour les échanges économiques présents et futurs entre la France et la Sarre.

**Les négociations de Paris ont permis de régler, dans le cadre de ces conventions, de nombreuses questions qui faisaient l'objet de vaines discussions entre la France et la Sarre depuis des mois, voire des années.**

Les définitions précises et les solutions contraignantes apportées par ces conventions ont permis d'éliminer de nombreuses ambiguïtés et de nombreux malentendus théoriques et pratiques concernant le rattachement économique de la Sarre à la France. La Sarre était jusqu'ici incapable de prendre des dispositions économiques et financières indispensables pour son avenir, étant donné que les questions essentielles pour la Sarre restaient sans réponse.

Il suffit de constater les différences considérables entre les projets de traités élaborés à l'origine par la France et la version actuelle des différentes conventions, qui nous est nettement plus favorable, pour imaginer les importantes différences de points de vue qui ont présidé à ces négociations sur des questions économiques essentielles entre la France et la Sarre et pour comprendre à quel point il a été difficile de concilier ces différences, de les ramener à un dénominateur commun.

Il n'est pas étonnant que les quelques membres de la délégation issus du gouvernement sarrois, connaissant le texte original des projets de conventions, se soient rendus à Paris avec des sentiments fort mitigés. Il ne faut pas non plus s'étonner de leur surprise face aux déclarations confiantes et au climat de négociations agréable qui ont permis d'aborder avec la délégation française les questions difficiles et délicates et de modifier le texte au profit de la Sarre. Et il n'a pas suffi de concilier les intérêts français et sarrois. Comme l'indique clairement l'écho apporté par Paris aux déclarations de Bonn à l'issue des négociations, il a aussi fallu trouver un dénominateur commun pour tenir compte des souhaits et des exigences des autres pays intéressés, notamment l'Amérique et l'Angleterre.

**Au cours des débats et des négociations, le gouvernement sarrois a été confronté à plusieurs reprises à des décisions importantes pour l'existence même de la Sarre.**

Il a fallu prendre ces décisions, sous peine de mettre les négociations au point mort ou même de les faire échouer. Sur quelles questions importantes le gouvernement sarrois, agissant en définitive sous sa propre responsabilité à Paris, pouvait-il céder, et sur quels points devait-il se montrer ferme, voire intransigeant? Dans ces situations, la délégation sarroise nombreuse et influente composée de représentants du parlement et des organisations économiques et professionnelles, s'est révélée une aide et une conseillère précieuses pour le gouvernement. Celui-ci a pu ainsi contribuer à donner aux conventions leur forme actuelle, sans fuir ses responsabilités et en faisant preuve de courage, de pugnacité et d'expertise dans sa collaboration. Ceci a permis d'effectuer déjà à Paris un travail important de clarification et de préparation en vue des débats et du vote qui seront organisés au sein du parlement sarrois.

La seule annonce des négociations a placé le «problème de la Sarre» au centre des discussions internationales. La signature des traités a déclenché une vague d'indignation, notamment en République fédérale d'Allemagne, qui s'est manifestée au cours de la «séance consacrée à la Sarre» du parlement fédéral de Bonn et dans un «livre blanc» sur la Sarre. Certains ont même exigé que la Sarre reste soumise aux dispositions du Conseil de contrôle.

Face à ce tollé, les quelques voix favorables dictées par la raison politique n'ont pas pu se faire entendre dans la presse allemande. Mais nous avons toutes les raisons de nous réjouir, suite aux conventions franco-sarroises, d'être libérés du joug des dispositions du Conseil de contrôle. Nous avons désormais la possibilité, dans le cadre d'une autogestion politique autonome, d'assurer dans une large mesure les fondements de l'existence de notre population sarroise par la législation, l'administration et la justice de notre État dans le respect des particularités culturelles et autres de notre *Land*.

**Bien sûr, nous n'avons pas pu atteindre à Paris tous les objectifs que nous nous étions fixés.**

Même en tant que partenaire à part entière dans ces négociations, nous n'étions qu'un petit *Land* membre d'une nation allemande vaincue face à une grande nation victorieuse capable de mettre dans la balance ses intérêts légitimes et approuvés par toutes les forces victorieuses quant aux volumes économiques de la Sarre.

Mais le fait même que nous ayons pu négocier, que nous ayons été reconnus comme des partenaires à part entière, que la France ait détaché ses meilleurs experts qui se sont assis avec nous à la table des négociations pour défendre aussi âprement les positions françaises que nous avons défendu les intérêts de notre Sarre, tout cela constitue un point de départ prometteur pour la suite des relations entre la Sarre et la France.

### **Le mérite du CVP**

Nous ne devons pas nous imaginer que l'autonomie que nous accorde la France dans le cadre du rattachement économique est quelque chose d'évident. Cette autonomie est au contraire le fruit de la politique réaliste des dirigeants politiques de la Sarre – et notamment du parti populaire chrétien, le CVP – qui ont permis d'associer ce rattachement économique à une structure étatique autonome.

La politique et l'économie sont étroitement liées. L'interconnexion internationale des différentes économies nationales exclut automatiquement toute autonomie économique et autarcie des différents pays. D'un autre côté, à une époque où toute la vie privée et publique dépend de l'économie, aucun pays ne peut renoncer à faire valoir certains droits de regard quant à la définition de la vie économique.

**Les mines, les chemins de fer et l'industrie lourde déterminent et dominent la vie et l'existence de 70 pour cent de toute la population sarroise.**

C'est pourquoi nous avons rejeté la proposition originale française relative à la gestion des chemins de fer comme étant indiscutable, et nous avons défendu âprement la souveraineté du gouvernement sarrois sur cet élément essentiel de notre économie, avec 14 000 cheminots sarrois. C'est également pour cette raison que, dans la question des charbonnages, et en tenant compte de la situation difficile des mines sarroises tant du point de vue du capital que des ventes ainsi que des intérêts français légitimes, nous avons obtenu pour la Sarre une influence décisive. Enfin, c'est pour cette raison que dans la question des assurances, nous nous sommes efforcés de parvenir à une solution qui garantisse l'utilisation des capitaux sarrois dégagés par ce secteur de l'économie dans le cadre de l'économie sarroise.

## **À nos amis allemands**

J'aimerais dire ceci à nos amis allemands de l'Est. Nous savons que la séparation politique de la Sarre par rapport à l'Allemagne et le détachement de l'espace économique sarrois du volume économique allemand ont été considérés comme un «démontage». Ceci a permis d'atteindre les trois résultats suivants:

1. L'économie sarroise a été maintenue sans aucun démontage, et a pu se développer favorablement au cours des deux dernières années; la subsistance du peuple sarrois est assurée, et notamment le plein emploi de la classe ouvrière.
2. La comptabilisation du détachement de la Sarre comme un démontage pour l'Allemagne a également permis le maintien d'infrastructures économiques allemandes importantes qui, sans cette séparation, auraient été démontées au profit de la France. Ceci a permis de réduire le nombre de chômeurs allemands dans ce secteur, qu'on estime malgré tout entre 250 000 et 300 000 travailleurs.
3. L'Allemagne n'a pas besoin d'assurer la subsistance de 50 000 à 100 000 chômeurs sarrois, qui existeraient certainement et qui viendraient grossir les rangs déjà impressionnants des chômeurs allemands si le rattachement économique de la Sarre à la France n'avait pas eu lieu.

### **De nombreux spécialistes allemands de l'économie politique partagent mon point de vue à ce sujet.**

Si le rattachement économique de la Sarre à la France a épargné à l'économie allemande des préjudices et des désavantages considérables, il existe aussi des raisons, y compris pour nos voisins critiques de l'Est, de se réjouir du fait que les habitants de la Sarre, en soulageant économiquement et socialement la République fédérale d'Allemagne, ont échappé aux pires conséquences de l'effondrement.

C'est à juste titre, et avec l'approbation de tous, que le Premier ministre sarrois, lors de la signature solennelle des conventions dans le cadre historique du Salon de l'horloge du Quai d'Orsay, a souligné que les traités prennent vie par l'esprit qui les habite, par l'esprit qui anime leur application, et que les Sarrois respecteront ces traités dans l'esprit qui a guidé nos négociations et notre collaboration des dernières années, dans un esprit d'amitié et de collaboration entre la France et la Sarre.

### **Nos espérances et nos attentes**

Nous espérons et nous attendons que cet esprit se maintienne en France, et que tous les Sarrois collaborent dans un esprit ouvert et honnête avec la France et confirment et garantissent ainsi la promesse faite en leur nom par le Premier ministre sarrois Johannes Hoffmann lors de la signature solennelle.

En tant que ministre de l'économie, je ferai tout ce qui est en mon pouvoir, dans le cadre de mes responsabilités vis-à-vis de l'économie sarroise, pour que ces conventions soient appliquées par l'économie sarroise et par le ministère sarrois de l'économie dans l'esprit annoncé par le Premier ministre sarrois.

La conclusion des conventions de Paris garantit non seulement les intérêts français et sarrois, mais ces conventions pourraient aussi servir les intérêts économiques de l'Allemagne, si l'on évalue honnêtement les conventions franco-sarroises et si l'on reconnaît leur esprit véritablement européen.